

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 6 (1960)

Heft: 10

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« Home » pour Suisses de l'étranger à Dürrenesch
Argovie / Suisse



Auslandschweizer - « Home » in Dürrenesch
Aargau / Schweiz

Appel aux hôtes du « Home » de Dürrenesch (Argovie)

du Prof. Dr. A. Laett (Zurich) à l'occasion de la Fête nationale 1960 à Brunnen

Mesdames et Messieurs de la direction du « Home » de Dürrenesch (Argovie), nous autres hôtes de votre institution, ceux qui sont venus de l'étranger, ceux qui représentent l'œuvre pour les Suisses à l'étranger de la NSH, membres présents ou anciens des colonies et amis rentrés en Suisse, nous sommes tous très heureux d'avoir pu passer quelques heures de cet après-midi sur le lac des Quatre-Cantons, berceau de la Suisse, et de pouvoir fêter la soirée du premier août 1960 à Brunnen même, où la première alliance perpétuelle des trois cantons primitifs fut conclue et scellée. Brunnen, en face du Grütli, ce préau cher à nous tous, doublement cher depuis la Seconde Guerre mondiale, quand, à l'heure du plus grand danger, le général Henri Guisan réunit autour de lui tous les officiers supérieurs en une sorte de conseil de guerre ou Landsgemeinde militaire, leur exposa la situation de notre pays, alors entièrement entouré des armées allemandes et italiennes. Il leur expliqua son plan du Réduit national et leur donna la consigne pour la tâche nouvelle de l'armée. Il leur rappelait aussi que la Confédération à tout âge a besoin de chefs et de citoyens inspirés du même idéal de liberté qui animait les conjurés du Grütli et ceux qui concurent les pactes de 1291 et de 1315.

Et maintenant, après la mort du vénéré commandant en chef, j'espère que les orateurs du premier août rappelleront souvent à leurs auditeurs les exhortations du général Guisan et le mot d'ordre qui a tenu bon pour les soldats et civils de la génération qui a monté la garde du pays pendant la guerre 1939 à 1945. Puisse la jeunesse, surtout, s'inspirer de l'exemple du grand chef militaire, de cet homme si vaillant, si généreux et si clairvoyant. Et puissent les générations futures toujours à l'heure du danger trouver des chefs et guides comme lui ! Je n'en dirai pas d'avantage maintenant, puisque je dois parler encore ce soir. Mais comme nous sommes entre nous, hôtes et invités de Dürrenesch (Argovie), je voudrais au moins dire avec votre permission et votre appui (dont je ne doute pas) un cordial et sincère merci à l'adresse des organisateurs de cette belle excursion, au généreux fondateur, au comité du « Home » et à ses fidèles et dévoués collaborateurs, à tous les amis de l'œuvre pour les Suisses à l'étranger, et — « last not least » — à votre plus haut protecteur, le chef du Département politique et président de la Confédération, qui dans son message du premier août 1960 aux colonies suisses à l'étranger vous dit ceci :

« En ce jour de fête, les pensées des Suisses réunis sur le sol natal se porteront vers vous avec affection et reconnaissance. Affection, parce que la

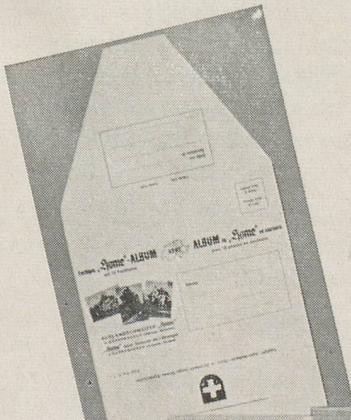
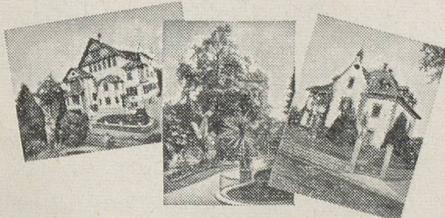
distance qui nous sépare géographiquement ne saurait affaiblir les liens qui nous unissent spirituellement. Reconnaissance, parce que votre activité contribue à l'essor et au rayonnement de notre pays.

» Par suite de bouleversements politiques et économiques qui se sont produits dans de nombreux pays, beaucoup d'entre vous sont aux prises avec des difficultés. Nous aimerais que vous sachiez et sentiez que vos soucis sont aussi les nôtres. Vous servez, là où vous êtes, une cause qui nous est commune et représentez au-delà des traditions et l'idéal de notre pays. Les uns et les autres nous devons nous efforcer de préserver cet héritage des influences destructrices qui s'exercent actuellement dans le monde.

» Au nom du Conseil fédéral et du peuple suisse, je vous adresse le salut de la patrie et forme des vœux chaleureux pour vous et pour vos familles. »



Prof. Dr. Laett (Zurich) à l'occasion de son allocution patriotique au nom des Suisses de l'étranger du « Home », — Prof. Dr. Laett (Zürich) bei seiner markanten Festansprache im Namen der Auslandschweizer-«Home»-Gäste.



Le « Home » pour les Suisses de l'étranger

L'hôte du « Home » ne paie qu'un modeste prix de pension par jour en espèces et s'engage, en dehors de ses loisirs — largement comptés et dont il dispose à son gré — à collaborer à l'exploitation de l'entreprise pourvoyant directement ou indirectement à la subsistance des hôtes du « Home ». (Exceptions voir sous chiffres 2 et 3 ci-dessous.)

Conditions des prix de pension à partir du 16 septembre 1960

1. Prix de pension global avec collaboration (prestation en espèces et en travail) par jour et par personne : Fr. 10.— / 15.—. Ce prix peut être — selon la saison la durée du séjour la chambre

les possibilités de travail et la collaboration productive selon les instructions de la direction du « Home » et au service d'une communauté idéale entre compatriotes — diminué de 5 à 30 % par un rabais de collaboration.

2. Prix de pension sans collaboration Fr. 15.— en espèces par jour et par personne.
3. Arrangements spéciaux (par exception) pour séjours de longue durée, rapatriés, émigrants, étudiants, recrues, enfants et adolescents, etc.
4. Prix de pension pour enfants (aux soins de leurs parents): rabais jusqu'à 50 %. Pourboires et taxes de séjour ne sont pas prélevés. Les extra personnels sur demande seront comptés au prix coûtant. Sous réserve de modifications de prix.

« Home » pour Suisses de l'étranger à Dürrenesch Argovie/Suisse

Le « Home », « le petit village » dans le village

Auslandschweizer-« Home » Dürrenesch Aargau/Schweiz

Das Auslandschweizer-«Home»-Dörfli im Dorf

◆ Album du « Home » multicolor (12 photos en couleur) au prix de fr. 1.— en vente au Secrétariat du « Home ».

Le « Home » est ouvert toute l'année. Demandez des prospectus et le programme du « Home » à votre consulat ou directement au Secrétariat du « Home » pour Suisses de l'étranger à Dürrenesch (Argovie-Suisse).



« Home » pour Suisses de l'étranger... un pied-à-terre dans la patrie

